# Compte rendu du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2025

**Présents**
MOSTACCHI Elisabeth – GAGNEPAIN Annick –LOIRE Marie-Noëlle –MISKIEWICZ Frédérique-BERTHELOT Calixte - TURC Sylvain

**Report de la partie financière :** Mme Le Maire demande au Conseil municipal le report de la partie financière prévue à l'ordre du jour pour manque d'éléments comptables.
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité

**Approbation du Compte Rendu de la séance du 6 Décembre 2024 à l'unanimité**

## Délibérations

- **Tarification des concessions du cimetière et du columbarium** : Le tarif actuel est de 50 € pour 1 place, 250 € pour un casier de 2 places au columbarium et 30 € pour une dispersion de cendres au le jardin du souvenir. La tarification vaut pour une durée de 30 ans.
  A compter d'aujourd'hui, le prix de la concession passe à 130€ pour 30 ans. Le prix pour le columbarium et le jardin du souvenir sont inchangés.
  Mme Le Maire propose au Conseil municipal de commander 2 nouveaux casiers pour le columbarium.
  **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Demande de subvention de l'association « Pèlerinage traditionnel la Salette » :** Mme le Maire informe le Conseil municipal que cette demande ne peut pas aboutir, la loi 1905 interdisant à une collectivité territoriale de subventionner une association à caractère religieux.

- **Demande d'achats de plusieurs parcelles par le GAEC de Ste Luce :** La commune ne possédant que peu de terres, le Conseil municipal décide de ne pas vendre son patrimoine.
  **Délibération non adoptée par 5 voix contre et 1 voix pour.**

- **Fond de concours TE38 éclairage public :** Mme le Maire propose d'ajouter 3 poteaux électriques à la fin de la route du Routan qui manque d'éclairage. Le devis s'élève à 4117 € et après déduction de la subvention TE38, le solde pour la mairie s'élève à 1853 € + 137 € de frais de gestion soit un solde global de 1990 €.
  **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Travaux ONF 2025 :** Mme le Maire propose la validation du devis annuel de travaux pour l'entretien de notre domaine forestier. Il s'élève pour 2025 à
  4913.56 € HT
  **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Questions diverses**

- **Date du repas communal :** La date retenue est le 9 Août 2025 à 18h00

Fin de séance à 15h40

Fait à Quet en Beaumont

Le 8 Avril 2025